



# DEVENIR AGENT DE DÉVELOPPEMENT ET ENTRAÎNEUR DE BADMINTON AVEC LE DEJEPS\*

2017  
2018

## Conditions

- Âge : 18 ans minimum
- Être titulaire du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
- Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou titre équivalent

## Être capable de justifier :

- d'une attestation de classement délivrée par le directeur technique national du badminton
- d'une attestation justifiant d'une expérience d'encadrement collectif et/ou individuel de pratiquant de badminton dans tout type de structure pendant deux saisons sportive au minimum, délivrée par le responsable de la ou les structures.
- Satisfaire aux épreuves de sélection

## Sélection

- **épreuve 1** : Entretien spécifique badminton
- **épreuve 2** : Épreuve écrite de synthèse à partir d'une vidéo dans le champ du sport.
- **épreuve 3** : Entretien de motivation
- **épreuve 4** : Valorisation du parcours fédéral



\* Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport  
Formation mise en place sous réserve d'habilitation par la DRJSCS d'Île-de-France  
Formation ouverte à l'apprentissage

## Débouchés

Le titulaire du DEJEPS perfectionnement sportif mention badminton exerce le métier d'entraîneur sportif, de coordonnateur de projets sportifs, de directeur technique de club ou d'agent de développement. Ce diplôme de niveau III délivré par le ministère chargé des sports atteste à son titulaire, dans l'activité sportive Badminton, les compétences pour :

- concevoir des programmes de perfectionnement sportif et de développement
- coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement et de développement
- conduire une démarche de perfectionnement sportif
- conduire des actions de formation

Il exerce dans des clubs de badminton, mais aussi au sein des municipalités



## Calendrier et tarifs

Des réunions d'informations auront lieu. Veuillez consulter les dates sur [www.creps-idf.fr](http://www.creps-idf.fr)

- **Épreuves de sélection** : le lundi 3 juillet 2017
- **Positionnement** : le mardi 4 et mercredi 5 juillet 2017
- **Dates de la formation** : Du lundi 4 septembre 2017 au vendredi 29 juin 2018

Volume horaire de 1 207 h (hors allègement et renforcement éventuels identifiés lors du positionnement) réparties comme suit: 707 h en centre dont 7 h de positionnement et 500 h en entreprise

Frais pédagogiques 2017 : 7 700€ pour 1 207 h  
Action ouverte à l'apprentissage : frais pédagogiques à la charge de l'employeur, salaire pour l'apprenti

Autres aides financières possibles



## Inscription

Dossier à retirer au CREPS d'Île-de-France  
1 rue du docteur le Savoureux  
92291 Châtenay-Malabry Cedex

Ou à télécharger sur le site internet du CREPS  
Dossier à réceptionner au plus tard le **31 mai 2017** au CREPS d'Île-de-France

## CONTACTS

Sylvie ARISTANGELE  
Assistante de Formation  
01 41 87 78 59

[formation-dejeps@creps-idf.fr](mailto:formation-dejeps@creps-idf.fr)

Cyrill HARDY  
Coordonnateur pédagogique de la formation  
01 41 87 18 23

Frédéric DOR  
Coordonnateur de mention  
[frederic.dor@lifb.org](mailto:frederic.dor@lifb.org)  
06 16 87 43 29



[www.creps-idf.fr](http://www.creps-idf.fr)



CREPS idf : mars 2016 - 1/2

CREPS idf : mars 2016 - 2/2